

Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire
- Fournir un local pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

Les travailleurs et les employeurs œuvrant dans les opérations de collecte des matières résiduelles, les membres des comités de santé et de sécurité et les responsables en santé et en sécurité du travail des établissements concernés.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Sensibiliser les travailleurs et les employeurs œuvrant dans la collecte des matières résiduelles à l'importance d'intégrer des pratiques de travail sécuritaires lors de la collecte.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Informer les travailleurs et les employeurs des divers risques d'accidents du travail observés dans les activités de collecte des ordures ménagères et analyser les principales causes de lésions professionnelles rencontrées chez les éboueurs.
- Identifier des méthodes de travail sécuritaires susceptibles de réduire les risques de lésions professionnelles chez les éboueurs.
- Développer une approche préventive dans les activités de collecte des ordures ménagères.

CONTENU DU COURS

L'industrie de la collecte des ordures ménagères au Québec et les caractéristiques du métier d'éboueur

1. L'organisation de la santé et de la sécurité du travail au Québec
2. La vérification avant départ
3. La conduite sécuritaire et préventive
4. Les risques lors de la cueillette des ordures ménagères et les mesures de prévention
5. Les stratégies de travail
6. Les dangers des trémies et des compacteurs
7. Les risques au site d'enfouissement et à l'incinérateur
8. Les équipements de protection individuels
9. Les déchets domestiques dangereux
10. Secours, premiers soins et mesures d'urgence
11. Les relations avec les citoyens

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et animation, assistés d'aide-mémoire et de fiches techniques

MATÉRIEL REMIS À L'ENTREPRISE

- Guide « Les aides éboueurs – des coureurs de risques »

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Le livret de l'éboueur
- Cahier d'exercices
- Examen

ÉVALUATION

Évaluation des connaissances à l'aide d'exercices

DURÉE

4 heures ou selon les modalités prévues avec le formateur pour l'exercice pratique

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2".



VIA PRÉVENTION